



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
23	29	29

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 SEPTEMBRE 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Ludovic JEAN

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Nathalie JEAN, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Pierre DENIZET, Alain VERON, Maria PENHARD, Lydie MILAD, Claire SCHAAF, Cyril MERLIN, Laure WALLET, Solange GHAOUI, Ludovic JEAN, Quentin TILLARD, Valérie BONNET, Florence LENOBLE, Maria RAT, Bruno PERILLO, Amédée BOISFER.

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Florence LECOCQ à Nathalie JEAN, Hugo LEGENDRE à David MANDINE, Patrick URAS à Jean-François MASCARO, Delphine TOMAS à Aurélie GROSSO, Waren BOUKHECHAM à Valérie BONNET, Jean-Philippe PROST à Maria RAT.

Conseillers Municipaux absents : /

Délibération N° 26/98 –

OBJET : FUSION DES CONSEILS D'EXPLOITATION DE LA BOUTIQUE SILVACANE ET DE LA BAUME – CREATION D'UN CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE « LA BAUME – BOUTIQUE SILVACANE » ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Rapporteur : Aurélie GROSSO

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de reconstituer les conseils d'exploitation des régies comptoir-boutique de l'abbaye de Silvacane et Hameau de la Baume pour la durée du mandat.

Afin de simplifier le fonctionnement, et avec l'accord du Trésor public, il est proposé de fusionner ces deux conseils d'exploitation et d'en désigner ses membres.

Le code général des collectivités territoriales stipule que « *Les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges* ». Il est ainsi proposé de désigner les quinze membres de ce conseil d'exploitation unique, dont huit doivent être issus du conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R2221-5 et R2221-6,
Vu les statuts de la régie autonome Comptoir-boutique de l'abbaye de Silvacane,
Vu les statuts de la régie autonome Hameau de la Baume,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la fusion des conseils d'exploitation des régies « Comptoir-boutique de l'abbaye de Silvacane » et « hameau de la Baume ».

DECIDE DE CREER un conseil d'exploitation unique « La Baume – Boutique Silvacane ».

FIXE le nombre de ses membres à 15, dont 8 issus du conseil municipal.

MODIFIE les statuts des deux régies en conséquence.

DECIDE, à l'unanimité, de renoncer à procéder au scrutin secret et de désigner ses représentants par vote à main levée.

DESIGNE en tant que membres de ce conseil d'exploitation unique :

Elus du Conseil Municipal :

- Alix DIOP
- Nathalie JEAN
- Aurélie GROSSO
- Alain VERON
- Laure WALLET
- Jean-Pierre SERRUS
- Maria RAT
- Valérie BONNET

Personnes qualifiées :

- Didier JEAN
- Jacky FLORENT
- Yvette AGARD
- Denise CHABAS
- Alain CLENCHARD
- Régis POSTIAUX
- Régine MASSIE

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire :

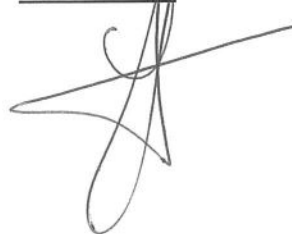


Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Ludovic JEAN



Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 30/09/26

Et de la publication ou notification le : 30/09/26